

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 8 juillet 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme ROLLIN), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme REVEL (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) M. GOUDEAU, Mme TOLLOT

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme LE GRAND

Date de convocation : 30 juin 2009

Délibération n° : 49-2009

Objet : Centre social Balzac – tarification d'un camp de vacances

Le centre social Balzac organise du 21 au 23 juillet 2009 et du 18 au 20 août 2009, deux séjours pour les enfants de l'accueil de loisirs au Lac de Pont.

L'ensemble des dépenses pour un séjour de trois jours et deux nuits s'élève à 754,80 € pour 14 enfants, dont :

- 172 € pour l'hébergement,
- 368 € pour la nourriture,
- 18,40 € pour les frais de péage,
- 149,40 € pour les activités sportives et touristiques (canoë, kayak, petit train touristique),
- 47 € pour les autres dépenses,

ce qui représente 54 € par enfant.

Le tarif proposé est égal à 6 demi-journées sans repas, acquitté par les parents sur la base du taux d'effort, auquel s'ajoute la somme de 27 €, soit 50 % du coût direct du séjour. Les charges de personnel et d'utilisation du matériel (minibus) ne sont pas incluses dans ce coût .

Les membres du Conseil d'Administration fixent le tarif par enfant pour le séjour au Lac de Pont à 27 €, s'ajoutant au montant payé par les familles pour six demi-journées sans repas à l'accueil de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 JUL. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ I F